

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES TIERS
DE DEUX ANS – EXERCICE 2023 (7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **28 août 2023**
Date d'affichage de la convocation : **28 août 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE et Messieurs CADOUX, MOLINAS, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, VAN VAEREMBERG, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CADOUX,
Mme REYGRABELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. MAZET donne pouvoir à Mme GIET,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.
Mme GARNIER-SIMON donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU les articles L.2321-2, L.2331-8, R.2321-2 et R.2321-3 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2020 optant pour le régime semi-budgétaire des provisions,

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2022 adoptant une méthode de provision pour dépréciation des créances tiers qui s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement de la créance,

VU la note de synthèse,


Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTITUE** une provision de 9 807,43 € dont les crédits sont inscrits au chapitre 68 du budget,

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul	
Exercice	Montant total	Taux dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2020	8 995,16 €	20 %	1 799,03 €
2019	11 891,42 €	50 %	5 945,71 €
Antérieurs	30 924,25 €	100 %	30 924,25 €
Provision à constituer			38 668,99 €
Provision déjà constituée			-28 861,56 €
Provision à constituer sur 2023			9 807,43 €

- **INSCRIT** une reprise de la provision pour 1 969,65 € au vu du montant des admissions en non-valeur constaté par les délibérations présentées,
- **ACTUALISE** annuellement le calcul et inscrit au budget communal cette provision pour les prochains exercices.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023	
Reçu en préfecture le 07/09/2023	
Publié le	
ID : 001-210101739-20230906-2023_079_DEL-DE	

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 septembre 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 septembre 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 septembre 2023.